

# GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



## Conseil municipal

12 avril 2019

### Délégation de service public pour la gestion du funérarium

Monsieur le Maire, mesdames messieurs les élus,

Je pense que je ne vous surprendrai pas si je vous dis qu'en tant qu' élu communiste, militant de gauche, syndicaliste attaché à la défense des services publics, je suis par principe contre les délégations de service public à des entreprises privées et pour la gestion en régie directe.

Alors, je sais que M. Bilde nous trouvera tel ou tel exemple de commune de gauche, voire de commune PCF qui pratique la délégation de service public pour tel ou tel équipement public. Peu m'importe. Je suis élu au Conseil municipal d'Hénin-Beaumont et je m'y exprime au nom des valeurs auxquelles je crois.

Avec cette délibération, vous voulez offrir un service public municipal utile aux familles dans les moments douloureux qu'elles vivent à une société privée de pompes funèbres, qui pourrait être la société Funecap, qui exploite actuellement le crématorium, ou un de ses concurrents.

Le rapport du cabinet de conseil SPQR qui vous conseille d'en passer par la délégation de service public indique tout l'intérêt que portent les entreprises locales de pompes funèbres pour mettre la main sur le funérarium municipal.

Ainsi, Funecap, pour ne prendre que cet exemple, serait intéressé pour gérer les deux bâtiments et au passage installer une boutique Roc Eclerc.

Dans cette affaire, on peut craindre que les familles héninoises et beaumontaises ne subissent au final une augmentation des tarifs du funérarium qui servira à compenser les dépenses d'investissement de la société privée qui remportera l'appel d'offres.

Pour ces raisons, je m'oppose à cette délégation de service public et je vote contre la délibération.

**David NOËL**